

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit et progrès médical (4DR2039)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

SPRUMONT Dominique, Professeur titulaire, et collaborateurs.

Contenu

- Évolution du droit dans le secteur de la recherche biomédicale et internormativité;
- Recherche impliquant les êtres humains;
- Notion du corps humain et de son statut juridique.

Forme de l'évaluation

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit et progrès médical » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiant-e-s ont le choix entre :

- l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière de cours, et
- le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit d'un ordre de grandeur de 10 à 15 pages, puis d'un exposé oral, dont la durée est fixée par l'enseignant-e, présenté en classe par l'étudiant-e sur un thème spécifique fixé d'entente avec l'enseignant.

Le mode alternatif peut être effectué seul ou, si l'enseignant-e responsable l'autorise, par groupe de 2 étudiant-e-s.

2. Le travail écrit et l'exposé sont évalués conjointement. Une note supérieure ou égale à 4 donne droit aux crédits ECTS prévus dans le plan d'études.

3. Le rapport écrit doit être communiqué à l'enseignant-e responsable une semaine avant la présentation orale. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant-e est invité-e à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.

4. A l'issue de la présentation orale et des éventuelles corrections apportées au rapport écrit, l'enseignant-e communique la note oralement à l'étudiant-e et la transmet au secrétariat de la faculté qui communique à l'étudiant-e un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS obtenus.

5. Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, le mode alternatif est réputé échoué. L'étudiant-e doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

6. L'étudiant-e doit s'inscrire au cours sur la plateforme informatique de l'Université dans le délai imposé (art. 33 du Règlement d'études et d'examens de la faculté de droit du 17 juin 2004, RSN 416.330, ci-après: REE). L'inscription au cours sur Academia est une condition préalable obligatoire pour pouvoir s'inscrire ensuite au mode alternatif d'évaluation ou à l'examen « classique » (oral). L'étudiant-e ayant choisi le mode alternatif d'évaluation doit s'inscrire à la session d'examens suivant immédiatement la fin du cours (option contrôle continu) afin que le résultat obtenu puisse figurer dans son relevé de notes.

7. En cas d'absence pour de justes motifs admis par le décanat (p.ex. maladie, accident, décès d'un proche au sens des art. 36 al. 1 et 37 al. 2 REE), l'enseignant-e fixe une nouvelle date d'évaluation à l'étudiant-e, en tenant compte de la durée de l'absence justifiée, pour autant que cela soit encore possible avant la fin du semestre d'enseignement.

° Pour les étudiant-e-s suivant le cursus Master commun bilingue en droit comparé de la santé, examen oral de 15 minutes.

Documentation

Recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur Moodle. Le plan

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit et progrès médical (4DR2039)

précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra comprenant des exercices, ainsi que des intervenants émanant du domaine de la recherche impliquant des êtres humains.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Décrire la dimension internormative du cadre normatif de la recherche
- Anticiper les "nouveaux" enjeux liés à la recherche impliquant des êtres humains
- Justifier l'existence du cadre normatif de la recherche
- Définir les notions de base (recherche, innovation, progrès etc.)
- Analyser des protocoles de recherche
- Reconnaître les normes éthiques, professionnelles, techniques et juridiques dans le domaine de la recherche
- Critiquer le cadre normatif de la recherche
- Dialoguer sur les principaux enjeux liés à la recherche impliquant des êtres humains

Compétences transférables

- Définir les notions de base
- Identifier les notions de base
- Justifier l'existence d'un cadre normatif
- Analyser les documents officiels
- Anticiper les enjeux
- Utiliser le cadre normatif
- Dialoguer sur les enjeux